

Charte de l'A.U.P.F.

adoptée par l'assemblée générale le 16 novembre 2014 à Albi

Préambule

Héritière des universités populaires nées en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'Association des Universités Populaires de France (A.U.P.F.) a pour but de mettre en réseau des associations qui œuvrent à l'éducation populaire et créent les conditions d'un accès pour tous aux apprentissages et à la culture.

Elle regroupe des associations locales d'éducation populaire aux intitulés divers.

Elle s'efforce de répondre aux enjeux actuels de la formation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie en prenant en compte les évolutions de la société dans tous ses aspects. Elle contribue au développement de la citoyenneté.

L'A.U.P.F. adhère à l'Association Européenne d'Education des Adultes (A.E.E.A.). Elle est ainsi en lien avec d'autres structures européennes qui œuvrent dans le même champ.

Ses valeurs

Porteuse, comme d'autres associations, du patrimoine inaliénable de l'Éducation Populaire en France, l'A.U.P.F. œuvre en référence aux valeurs de la République : laïcité, fraternité, solidarité, tolérance, ouverture... et à celles des Droits de l'Homme. Son engagement et ses actions reposent sur :

- *la conviction que tout homme et toute femme peut accéder à la culture dans un esprit d'indépendance politique, religieuse et philosophique ;*
- *l'égalité des personnes ; - l'égalité de tous les savoirs ;*
- *le respect mutuel et le souci de la démocratie comme gage de l'émancipation sociale et personnelle de chacun ;*
- *le respect de la différence comme principe essentiel d'enrichissement mutuel ;*

- *l'enrichissement personnel et collectif par l'échange, la transmission, la confrontation et le partage des savoirs et des savoir-faire ;*
- *le lien social comme richesse pour dépasser les clivages culturels, les ruptures identitaires et retrouver des temps et des lieux d'échange.*

Son action

Dans le respect de l'indépendance et de la diversité des associations adhérentes, l'A.U.P.F. favorise l'assistance mutuelle, les échanges d'information et de formation, la réflexion sur l'évolution de l'Éducation Populaire.

Pour cela, elle s'est dotée d'outils de communication et de mutualisation (site Internet, Lettre de liaison, Actes de colloque...) qui en font le carrefour des initiatives locales, régionales, nationales. Elle contribue ainsi à faire partager une démarche éducative qui amène chacun à s'interroger, à être curieux de comprendre le monde et à chercher à s'ouvrir à l'autre.

Elle permet de nourrir une réflexion en organisant chaque année un colloque ouvert aux représentations européennes.

Elle favorise aussi la représentation collective auprès des partenaires, l'organisation d'évènements nationaux et internationaux et toute activité de nature à assurer le succès de ses buts.

Adhérer à l'A.U.P.F.

Toute association qui adhère à l'A.U.P.F. a la possibilité de participer à ses activités et à sa vie statutaire. Elle bénéficie des ressources et des services générés (formation, communication via le site internet national, échange d'informations...). Elle a accès à l'espace du site réservé aux adhérents.

Elle fait des propositions au réseau (initiatives, formations, informations...).

Toute association qui adhère à l'A.U.P.F. s'engage à en respecter les valeurs, à ne pas se réclamer de ces valeurs en les détournant.

Elle s'engage en outre à favoriser la compréhension entre les hommes et l'ouverture sur le monde, dans le cadre d'une démarche se réclamant de l'éducation populaire

Elle favorise, à hauteur de ses moyens, l'accès aux savoirs et le partage de ces savoirs.

